

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Il s'agit pour tous les membres aujourd'hui de procéder à l'installation du nouveau CTSD, issu des résultats ~~aux~~ des élections professionnelles. Le SNUipp, tout comme la FSU, tient à remercier la profession qui leur a confirmé leurs places de syndicat et de fédération majoritaires.

Il se félicite que les enseignants aient largement participé à ce scrutin, puisque la participation a enregistré presque 6 points d'augmentation dans notre département. A la veille d'un projet de suppression des CAP et des CHSCT, ce premier résultat montre l'attachement de toute une profession à un dialogue social vivant, utile à l'école et à ses personnels.

C'est donc un CTSD « nouvelle formule » qui va être installé et va devoir rendre ses avis autant sur la carte scolaire et le fonctionnement de l'école que sur les règles qui vont régir la carrière des enseignant-es, notamment le mouvement. Cette nouvelle directive, qui respecte bien peu l'expertise des délégué-es du personnel, vise à vider de ses prérogatives les CAPD, les reléguant à des chambres de recours. Les possibilités de recours affichés sont un leurre car les agent-es n'auront aucune information pertinente pour se défendre.

Cela donnera une marge de manoeuvre inédite aux chefs de service, d'établissement.
C'est avec le principe d'égalité de traitement que le gouvernement veut en finir.

Que dire du projet de suppression des CHSCT, qui, s'il se met en place à la même vitesse que les CTSD mouvement, voudrait faire croire à une suppression de tous les problèmes de conditions de travail puisqu'il n'y aura plus d'instance pour les traiter... Un employeur qui paie mal ses agents, qui induit des notions de mérite encore plus fortes dans les avis PPCR, qui supprime de nombreux postes pourtant indispensables au bon fonctionnement, bref qui enlève à ses agents les moyens de bien faire leur travail et les méprise en fin de mois, de qui se moque-t-on ? Le gouvernement ne prend pas la mesure de l'exaspération des agent-es de la Fonction publique face à un pouvoir d'achat qui se dégrade et à l'absence de ~~toutes~~ perspectives de revalorisation salariale.

On est bien loin d'une Fonction Publique de la confiance...

Et pourtant, améliorer la cohésion sociale, défendre les valeurs qui fondent le modèle social, favoriser la transition écologique exige des services publics forts avec des agent-es véritablement reconnu-es, et c'est ça qui devrait être la priorité.

En effet, face aux inégalités grandissantes et au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, le gouvernement doit apporter des réponses qui améliorent les conditions de vie de tous les salarié-es, chômeurs, retraité-es et jeunes : augmentation des salaires, des minima sociaux et des retraites, accès à des services publics de qualité sur tout le territoire, création d'emplois... Pour répondre aux enjeux de société c'est d'une fonction publique renforcée dans ses moyens et missions, avec des agent-es conforté-es dans leur statut et leurs carrières dont le pays a besoin. La FSU met en garde contre toute tentation d'utiliser une nouvelle fois la Fonction publique pour payer les nécessaires mesures sociales à prendre.

Le gouvernement ne pourra pas répondre à la crise profonde de notre pays sans dégager les moyens budgétaires nécessaires et c'est urgent ! C'est pourquoi nous appelons les agents de la

Fonction Publique à s'emparer le plus largement possible de la journée intersyndicale et unitaire 19 mars.



Quand tu veux construire *un bateau, ne commence pas par rassembler du bois (...)* mais réveille au sein des hommes le désir de la mer grande et belle » écrivait Saint Exupéry dans Citadelle. En ces temps de Grand débat national, il est bon de rappeler que le sujet est bien de savoir aujourd'hui comment faire société. Or fiscalité, écologie, services publics, conditions de vie, salaires, emploi, retraites, réformes de la Justice, de l'Éducation, de la Fonction publique... la manière de répondre à chacune de ces questions correspond à un projet de société.

De même, ce n'est ni un drapeau tricolore ni l'affichage de la Marseillaise qui feront une Ecole de qualité. Ecole de la confiance ! Non monsieur le ministre, la confiance ne se décrète pas, elle se construit, pas à pas et cela impose, là encore, d'abord du respect envers tous les agents.

Cette loi est devenue un véritable fourre-tout au service du projet idéologique du gouvernement. La FSU y lit la volonté du Ministre de l'éducation d'imposer des transformations importantes tant dans l'organisation de l'École que dans les contenus à enseigner.

Depuis plusieurs mois, la FSU a exprimé ses réserves et ses inquiétudes sur ce projet. Elle a formulé de nombreuses propositions et amendements notamment lors du Conseil supérieur de l'Éducation. Aucun n'a été intégré. Au contraire, ce sont des amendements déposés par des députés de la majorité qui constituent les plus profonds changements de notre système éducatif, amendements votés par une quarantaine de députés présents dans l'hémicycle au milieu de la nuit. La FSU dénonce ce procédé utilisé par le ministre, qui fait fi du dialogue social et ne prend pas en compte les avis de la communauté éducative. Et elle s'inquiète de ces articles disparates qui ouvrent la voie à d'autres réformes profondes pouvant être décidées par ordonnances ou textes réglementaires.

Où est la confiance exprimée dans l'article 1 ?

Alors que la loi de 1983 présente des garanties d'équilibre entre les droits et les obligations des fonctionnaires, l'article 1 du projet cherche à renforcer le contrôle de l'expression des agent-es. Pour la FSU, l'obligation de neutralité des fonctionnaires ne peut pas se transformer en une atteinte à la liberté d'expression et de fait à une contrainte au silence. On ne peut dans ces conditions accorder le moindre crédit à la « dite » confiance avancée par le Ministre.

Sous les apparentes générosités d'un développement d'une scolarité en maternelle, les articles 2 à 4 servent en réalité de prétexte pour contraindre les collectivités territoriales à financer les écoles maternelles privées. Cette obligation de financer les écoles privées se fera aux dépens des écoles publiques. Pour la FSU, il est indispensable de préserver le financement des écoles publiques.

La création d'établissements publics des savoirs fondamentaux serait lourde de conséquences tant sur les personnels que sur les usagers en démantelant l'organisation scolaire, les statuts des personnels et en recentrant les enseignements dispensés sur le fameux "lire-écrire-compter-respecter autrui". Et ce n'est certainement pas la réponse au problème de la direction d'école.

Pour la FSU, l'évaluation des établissements prévue (article 9) demanderait à s'exercer sous l'autorité d'une instance indépendante. C'est au contraire à des personnes choisies par le ministre de l'Éducation nationale et la majorité parlementaire que cette mission pourrait être confiée. N'offrant aucune garantie d'indépendance, cette évaluation risque d'être instrumentalisée pour légitimer les choix politiques ministériels.

Avec la création des nouveaux instituts du professorat (articles 10-12) basée sur une conception du métier d'enseignant réduite à des fonctions d'exécution et des enseignements centrés sur les « fondamentaux », rien ne garantit l'amélioration de la formation initiale des enseignants. Et La

FSU n'acceptera pas le recours ~~de recourir~~ aux étudiants pour effectuer des remplacements dans les classes.

Si la FSU a exprimé sa satisfaction sur le renoncement du Ministre à la fusion des académies, elle constate que l'article 17 offre un blanc-seing inacceptable, par le biais d'ordonnances, permettant



des réorganisations dont les perspectives ne sont pas fixées par la loi et un renforcement des pouvoirs des recteurs de régions.

Ce projet de loi ne répond pas à l'exigence de démocratisation du système éducatif ni à la nécessité d'améliorer le service public d'éducation pour assurer la réussite de tous les élèves et l'élévation du niveau de qualification. L'amélioration de notre système éducatif exige une construction commune, concertée et ambitieuse.

La déclinaison de ce manque de confiance départementalement se traduit par l'octroi de seulement 94 postes alors qu'il en faudrait plus pour seulement procéder aux dédoublements. Comment accueillir les 650 élèves prévus et qui seront bien là en novembre. Comment les accueillir à Marseille où il est insupportable de constater chaque année le manque de locaux, entravant la possibilité donnée aux élèves d'être scolarisés dans leur quartier. Ce va être le cas pour l'école St Charles 2 : sur quels critères les élèves de GS pourront-ils, ou non, poursuivre leur scolarité avec leurs camarades, dans l'école de secteur ? La FSU n'accepte pas ce manque d'ambition éducative, c'est pourquoi, après avoir gagné la première manche, et non des moindres, contre le projet de PPP pour 38 écoles, le collectif se transforme en « collectif pour la rénovation des écoles de Marseille ». La Mairie devrait organiser ou prendre en charge le transport scolaire des élèves expulsés de leurs logements dangereux et insalubres. Pendant les vacances, c'est encore une école, l'école élémentaire Sainte Cécile, qui fait l'objet de mesures liées à un péril imminent. Mais jusqu'où l'Education Nationale va-t-elle aller dans ses renoncements ? Elle ne peut continuer d'accepter cette éducation-là ! Les élèves marseillais sont des enfants de la République, ils ont droit à l'Éducation cela signifie qu'ils doivent pouvoir aller dans une école de quartier, dans des locaux salubres, chauffés, bénéficier de cours de natation comme partout ailleurs en France ou de sport dans des installations dignes de ce nom ! Monsieur le Directeur académique, nous vous le demandons solennellement, il est temps d'agir pour que les choses changent à Marseille et de « bonnes relations » avec la Mairie n'y suffiront pas.

sur la carte scolaire, Nous souhaitons remercier les services pour le travail effectué et avons apprécié la transmission des documents en amont de cette instance et du GT et ce qui, malgré un calendrier calant les vacances entre le GT et le CTSD, a permis d'étudier les chiffres.

De manière plus large, nous alertons sur les répercussions de cette dotation insuffisante et les calculs faits en février en fonction des capacités d'accueils et non dans le respect des seuils : ce sont dans ces écoles, le plus souvent REP ou REP+, déjà surchargées que se présentent le plus de familles à la rentrée ! Où iront leurs élèves ?

Nous attirons aussi votre attention sur le manque d'ouverture dans les classes de CE2 à CM2, souvent en cours doubles et malgré des moyennes au-dessus des seuils. Le déséquilibre croissant d'effectifs entre ces classes et celles de CP et de CE1 pourra être source d'iniquité dans les conditions de travail des enseignants et d'accueil des élèves.

Sur ces classes sont bien souvent nommé-es de jeunes collègues et c'est les confronter à de grandes difficultés dès leur entrée dans le métier. Nous vous avons aussi alerté sur les problèmes que vont engendrer ces nouvelles cohortes de parfois 30 élèves de CP ou CE1 sur les possibilités d'accueil des écoles.

Cette mesure est en train de désorganiser l'école : certains directeurs vont être confrontés à une fermeture de classe, vont perdre de la décharge par manque de possibilité d'accueil ! C'est un comble inacceptable !

Dotations insuffisantes aussi au regard des besoins en remplaçant-es notamment pour la mise en place d'une formation continue choisie de qualité et en maîtres spécialisés afin d'assurer les interventions nécessaires auprès des élèves en difficulté en maternelle comme en élémentaire. Et ce, même en EP, où la récente enquête de la DEPP sur les dédoublements montre une certaine



déception sur les résultats escomptés, malgré les déclarations hâtives du ministre fondées sur des allégations de résultats aux évaluations aussi partiales que partielles : et oui, baisser le nombre d'élèves ne peut, à lui seul, pallier les grandes difficultés, il faut des interventions spécialisées que seule l'Education Nationale pourra garantir car elles sont gratuites et sur temps de classe.

Ces interventions sont indispensables aussi pour travailler à la prévention de ces élèves au comportement parfois « explosif » et qui mettent à mal l'école dans son ensemble, autant les camarades de classes que les enseignant-es qui y sont confronté-es. Nous demandons à l'administration de travailler à la prévention primaire de ces situations, c'est-à-dire à leur source et non pas uniquement d'intervenir après, quand la situation est dégradée et en arrive à un point de rupture, il est alors trop tard.

Nous souhaitons également le maintien de l'examen particulier des écoles en éducation accompagnée notamment au niveau des seuils EP, afin d'éviter à une des écoles une absence d'ouverture malgré une moyenne à plus de 26,5, et du maintien des moyens PARE.

Nous souhaitons aussi rappeler que nous sommes très attentifs aux incidences du redécoupage des circonscriptions avec le délai pris pour certaines fonctions ERUN qui risque d'altérer les conditions de travail des équipes et des personnels. Nous souhaitons une attention particulière pour eux.

Concernant l'ASH, nous vous alertons une fois encore sur les problèmes des listes d'attente pour IME SESSAD... et autres structures spécialisées car de trop nombreux enfants sont scolarisés sans soin.

Les problèmes de manque d'AESH, de délais de prise de décision et d'envoi des notifications, de recrutement, de nombre d'heures par enfant, lorsque il y a mutualisation parfois sur 4 élèves, ne permettent pas une inclusion dans de bonnes conditions car ces dysfonctionnements de parfois plusieurs mois. Ils sont préjudiciables tant pour les élèves concernés que pour le fonctionnement des classes.

Le nombre d'heures de travail des AESH doit être augmenté pour ne pas les vouer sans fin à un statut de travailleur pauvre.

Par ailleurs, le comptage des élèves d'ULIS n'a pas été traité de la même façon que l'an passé, alors que ces élèves sont accueillis dans les classes ordinaires et les compter pourrait permettre d'autres ouvertures.

Dans ces conditions, un nombre de postes beaucoup plus important est indispensable. Pour la FSU, l'école ne doit pas être bradée, nous demandons le nombre de postes nécessaires pour qu'aucune école ne dépasse 15 élèves par classe en TPS, 20 en EP, et 25 ailleurs et que les locaux nécessaires soient disponibles, anticipés, construits, comme cela se fait dans la plupart des communes, sauf à Marseille !